

# Réunion du 19 Mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 19 mars à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-DE-BARREZ, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance publique, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Pierre IGNACE, Maire.

Présents : Mmes Josette SERRES, Lucette FONTANGE, Monique BARON, Dominique DUMAS, Marcelle MAYONADE, Julie DORLET-PELLETIER, Adeline JOAN-GRANGE MM. Bernard DUBEDAT, Yannick DELMAS, Guy LAFORTUNE, Pierre ROMIEU

Membres absentes et excusées :

- Mme Anais FROMENT a donné pouvoir à Mme Julie DORLET-PELLETIER
- Mme Martine SAINT-PAUL a donné pouvoir à Mme Dominique DUMAS
- Mme Fannie TUAILLON a donné pouvoir à M. Yannick DELMAS

Mr Pierre ROMIEU est élu secrétaire de séance.

## SEANCE A HUIS CLOS

Compte tenu des mesures sanitaires mises en place pour lutter contre la COVID-19,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, de se prononcer sur le déroulement de la séance à huis clos.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le huis clos, à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour : ajout d'une délibération : Maison KASPERS : Délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement

Approbation de l'ordre du jour modifiée : Unanimité

## DELIBERATIONS

### I- Délibération sur le compte de Gestion 2020 (Commune, Assainissement, Lotissement)

Madame l'Adjointe chargée des finances rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à réaliser.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les comptes de gestion des budgets Commune, Assainissement, Lotissement pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 - Vote des Comptes Administratifs 2020 et affectations de Résultat (Commune – Assainissement – Lotissement).

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2020

Section de fonctionnement :  
 - recettes : 960 746.06 €  
 - dépenses : 891 361.05 €

Section d'investissement :  
 - recettes : 401 700.21 €  
 - dépenses : 185 223.33 €

Reste à réaliser :  
 - investissement (recettes) : 0 €  
 - investissement (dépenses) : 120 394.15 €

Excédent de Fonctionnement 2020 : 69 385.01 €

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2020

Section de fonctionnement :  
 - recettes : 66 542.65 €  
 - dépenses : 71 036.33 €

Section d'investissement :  
 - recettes : 58 624.43 €  
 - dépenses : 57 004.32 €

Excédent de Fonctionnement 2020 : - 4 493.68 €

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2020

Section de fonctionnement :  
 - recettes : 0.00 €  
 - dépenses : 0.00 €

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire sort de la salle lors du vote.

Les Comptes Administratifs 2020 Commune – Assainissement – Lotissement et les affectations de résultat sont adoptés à l'unanimité.

3- Taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Par délibération en date du 25 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

\* TH (taux 2020) : 5,44%

\* TFPB (taux 2020) : 12,44%

\* TFPN (taux 2020) : 51,76%

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (20,69%) est transférée aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la Commune est de 33,13 % (soit le taux communale de 2020 : 12,44 % + le taux départemental de 2020 : 20,69 %).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, suite à ces informations:

- d'augmenter les taux d'imposition du foncier bâti 2021 et de le porter au nouveau taux de 33,46 %
- d'augmenter les taux d'imposition du foncier non bâti 2021 et de le porter au nouveau taux de 52,28 %

#### **4- Délibération sur le loyer Appartement n°2 – 16 Grand Rue**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux de rénovation (sol, hotte, peinture, luminaires) ont été réalisés dans l'appartement n°2 au 16 Grand Rue.

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 250€ par mois sans les charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de fixer le loyer de cet appartement à 250€ par mois sans les charges.

#### **5- Maison KASPERS : Délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement**

Suite à la délibération DL059/2020 : Délibération autorisant le Maire à agir, Utilisation de la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste, Monsieur le Maire présente le projet de démolition et de réhabilitation de la maison Kaspers. Ceux-ci doivent tenir compte des délais juridiques nécessaires.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter ce projet de démolition et de réhabilitation de la maison Kaspers
- De solliciter des demandes de subventions aux différents organismes
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant:

#### *Phase 1*

DEPENSES	coût HT (en €)
<b>Phase préparatoire</b>	<b>97 100.00 €</b>
<b>Phase démolition</b>	<b>187 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>284 100.00 €</b>

RECETTES	
<b>Département</b>	<b>120 000.00 €</b>
<b>Fonds de concours Communauté de Communes ACV</b>	<b>50 000.00 €</b>
<b>Fond d'Etat (fonds frishes)</b>	<b>50 000.00 €</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>64 100.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>284 100.00 €</b>

#### *Phase 2*

DEPENSES	coût HT (en €)
<b>Projet</b>	<b>394 000.00 €</b>
<b>Frais Ingénierie</b>	<b>84 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>478 000.00 €</b>

RECETTES	
<i>Fonds d'Etat</i>	<b>143 400.00 €</b>
<i>Département</i>	<b>95 600.00 €</b>
<i>Région</i>	<b>119 500.00 €</b>
<i>LEADER</i>	<b>50 000.00 €</b>
<i>Autofinancement</i>	<b>69 500.00 €</b>
<i>TOTAL</i>	<b>478 000.00 €</b>

<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>762 100.00€</b>
-------------------------	--------------------

*Autofinancement* **133 600.00 €**

#### QUESTIONS DIVERSES

Informations Ecole : étude de réfection des sanitaires de l'école primaire, conseil Ecole 22 mars 2021, l'appel à projets validé, potager en cours aux écoles avec les employés techniques

Maison du Randonneur : rencontre avec l'architecte Monsieur Hugues Tournier, proposition honoraires étude faisabilité

Sentier de l'imaginaire de Mur-de-Barrez : une quinzaine de bénévoles, programmation de plusieurs dates pour des « ateliers » avec Nadine, réflexion sur la signalétique et la communication, mise en lien entre le réaménagement du Parc de la Corette et le début de Sentier de l'Imaginaire, réflexion sur le réaménagement de l'Esplanade du Château. Présence pendant 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 d'un stagiaire pour les 6 communes pour les sentiers.

Petites Villes de Demain : prochainement appel à candidatures

Informations: Maisons SOULENQ et DAMASE procédures en cours avec les Domaines de Montpellier, terrains GERAUDIE projet en cours avec les Etablissements Publics Fonciers, ouverture de l'aire de Camping Car Park début avril.

Prochaine réunion Vendredi 9 avril à 20h

Séance close à 22h30

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



